

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Date d'émission: 03/02/2023 Date de révision: 03/02/2023 Remplace la version de: 21/12/2021 Version: 7.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance
Nom commercial : Hygel E100FD
N° CE : Polymer
N° CAS : 9003-01-4

Exemptions d'autorisation REACH : Exempté d'enregistrement REACH

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Produit pour les formulations cosmétiques

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DERYPOL, S.A HQ: Manufacturing: C/Plató, n 6, Entlo, 5 C/Cal Gabatx, s/n

08021 Barcelona (Spain) 08520 Les Franqueses del Vallès (Spain)

Tel. +34 93 238 9090 Tel. +34 93 8496188 regulatory@derypol.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +34 93 849 6188

9:00-13:00 h 15:00-17:00 h (GMT + 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]Mélanges/Substances: FDS UE > 2015: Selon le Règlement (UE) 2015/830, 2020/878 (Annexe II de REACH)

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés : En cas de fuite, le contact de l'eau et du produit peut donner lieu à des surfaces très

glissantes.

Le produit ne répond pas aux critères de classification PBT et vPvB

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Type de substance : Polymère

Nom : 2-Propenoic acid, homopolymer

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

N° CAS : 9003-01-4 N° CE : Polymer

Nom	Identificateur de produit	%
2-Propenoic acid, homopolymer	N° CAS: 9003-01-4	>97

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

4.11 Decemption des premiers second

Premiers soins général : Se montrer prudent; il peut y avoir des fuites de produit. Consulter la fiche de données de sécurité au préalable et agir en conséquence.

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Sortir à l'extérieur. Si les gênes persistent, consulter un médecin et lui fournir les informations qui figurent sur cette fiche de données de sécurité. En cas de

gêne, sortir à l'extérieur pour prendre l'air.

Premiers soins après contact avec la peau : Essayer d'éliminer la plus grande quantité de produit avec du papier absorbant, puis rincer

à grande eau. En cas d'irritation, et si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Laver la peau avec beaucoup d'eau.

Premiers soins après contact oculaire : Laver rapidement et avec précaution, avec de l'eau propre pendant au moins 15 minutes.

Bouger le globe oculaire en écartant bien les paupières. Consulter un médecin. Le lieu de travail doit obligatoirement disposer de douches oculaires (rince œil) d'urgence. Rincer les

yeux à l'eau par mesure de précaution.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Les poussières peuvent provoquer une irritation cutanée localisée dans les plis de la peau.

Irritation modérée des yeux en raison des effets de toutes les poussières sur le tissu

conjonctif.

Symptômes/effets après contact avec la peau

Symptômes/effets après contact oculaire

Symptômes/effets après ingestion

: Légère irritation de la zone exposée plusieurs fois.

: Provoque rougeurs et démangeaisons.

: Gênes gastro-intestinales. L'ingestion répétée du produit est considérée comme une voie

d'exposition très improbable si le travail est effectué dans des conditions de santé et

d'hygiènes adéquates.

Symptômes chroniques : Aucun connu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(es) dans des conditions normales.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau, eau pulvérisée, poudre sèche, dioxyde de carbone (CO2), mousse. En cas de fuite, le

contact de l'eau et du produit peut donner lieu à des surfaces très glissantes.

Agents d'extinction non appropriés : Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non inflammable.
Danger d'explosion : Aucun connu.

Produits de décomposition dangereux en cas : Oxydes de carbone (CO, CO2).

d'incendie

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

03/02/2023 (Date de révision) FR (français) 2/10

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Instructions de lutte contre l'incendie

: Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

Protection en cas d'incendie

: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection

respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

Autres informations : En contact avec de l'eau, le produit forme des surfaces glissantes.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection

: Ne pas marcher sur la fuite et éviter tout contact avec l'eau. Au contact de l'eau, la surface affectée deviendra extrêmement glissante. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédures d'urgence

: Délimiter la zone. En cas de contact, enlever les vêtements contaminés et laver abondamment les zones affectées à l'eau savonneuse. Porter des gants en PVC, des bottes imperméables et des lunettes de sécurité ou un écran facial.

Mesures antipoussières

: Éviter la formation de poussière. Utiliser un équipement de protection adapté. Porter un

masque à poussière efficace.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection

: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éloigner les personnes qui ne sont pas équipées d'une protection. Une fuite du produit implique un risque de glissade. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs ou le nuage pulvérisé. Équipement de protection individuelle, voir section 8. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle

de l'exposition-protection individuelle".

Procédures d'urgence

Nettoyer immédiatement en balayant ou en aspirant.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter la contamination du sol, des cours d'eau et des égouts. En cas de contamination, signaler immédiatement l'incident aux autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

Nettoyer immédiatement en balayant ou en aspirant.

Autres informations

: Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

La section 8 contient des informations relatives aux équipements de protection individuelle les plus appropriés. La section 13 contient des informations relatives à la gestion des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter la formation de poussière dans l'atmosphère. Si cela se produit, prévoir des systèmes de ventilation/extraction performants. Il est recommandé de manipuler le produit dans une zone bien aérée et de disposer d'une douche et d'un rince œil d'urgence à proximité. Porter un équipement de protection individuel. Il est recommandé de manipuler le produit dans une zone bien aérée, de disposer d'une douche et d'une douche oculaire (rince œil) d'urgence à proximité, et de disposer de matériel absorbant à utiliser en cas de fuite. Appliquer les normes habituelles de bonnes pratiques et d'hygiène lors de la manipulation de produits chimiques. Utiliser uniquement un équipement antidéflagrant.

Température de manipulation

Mesures d'hygiène

0 - 35

Appliquer les normes habituelles de bonnes pratiques et d'hygiène lors de la manipulation de produits chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques

: Stocker le produit dans un endroit frais et aéré. Bien fermer les récipients et les conserver à l'abri du soleil et à l'écart des sources de chaleur et des substances incompatibles.

03/02/2023 (Date de révision) FR (français) 3/10

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Conditions de stockage

: Conserver dans un récipient bien fermé, à l'abri, dans un endroit frais et sec. Fermer les récipients ouverts dont le produit n'a pas été entièrement utilisé, car celui-ci est légèrement hygroscopique et l'humidité peut attaquer la surface. Pour éviter la dégradation du produit et les problèmes de corrosion, ne pas utiliser de conteneurs ni de matériel en fer, en cuivre ou en aluminium. Éviter la production de poussières, les poussières fines dispersées dans l'air en concentrations suffisantes et en présence d'une source d'inflammation constituent un risque potentiel d'explosion de poussières.

Produits incompatibles

: Agent oxydant. Bases fortes. Amines.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour tous les usages connus jusqu'à présent, les recommandations de manipulation et de stockage sont celles indiquées dans les paragraphes secondaires antérieurs.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Utiliser des systèmes d'extraction localisée en cas d'atmosphères poussiéreuses. Le cas échéant, une bonne ventilation générale suffit.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité avec des protecteurs latéraux

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un tablier ou une combinaison imperméable, en fonction de la durée de la manipulation et des risques de contact avec le produit ou de l'exposition aux dissolutions

Protection des mains:

Porter des gants en latex ou en caoutchouc naturel

Autres protecteurs de la peau

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Porter des vêtements de travail « standard ». En cas de contact prolongé ou de risque de projections de dissolutions de produit, porter des vêtements imperméables appropriés (tablier, combinaison, etc)

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

Les respirateurs ventilés avec des filtres à cartouche P3 doivent être utilisés pour des particules de taille <10 mm. Les masques anti-poussière sont recommandés pour les lieux de travail où la concentration de poussière dépasse 10mg/m3.

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter les fuites et les filtrations dans le sol. Éviter la contamination des cours d'eau et le déversement du produit dans les réseaux d'égouts. Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations:

Il est recommandé de toujours placer une douche et une douche oculaire (rince œil) dans la zone de manipulation du produit. Se laver les mains et n'importe quelle zone du corps exposées au produit avant de boire, manger, aller aux toilettes et à la fin de la journée de travail. Les travailleurs doivent être conscients de leur exposition aux produits utilisés sur leur lieu de travail, et ils doivent agir de forme responsable, pour éviter de contaminer d'autres zones. Ils doivent essayer d'adopter de bonnes habitudes en matière d'hygiène et consulter le responsable de l'entreprise en cas de doute ou pour se faire aider.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide
Couleur : blanc.

Apparence : Solide en poudre blanche.

Odeur : Pratiquement inodore.

Seuil olfactif : Pas disponible

Point de fusion : > 150 °C

Point de congélation : Pas disponible

Point d'ébullition : Ne s'applique pas.

Inflammabilité : Pas disponible

Propriétés explosives : Aucun effet n'est prévu. Limites d'explosivité : Non applicable

Limite inférieure d'explosivité (LIE) : Non applicable
Limite supérieure d'explosivité (LSE) : Non applicable
Point d'éclair : Ne s'applique pas.
Température d'auto-inflammation : Non applicable
Température de décomposition : Pas disponible
pH : Pas disponible
pH solution : 0,5 (2,7 – 3,5) %
Viscosité, cinématique : Non applicable

Viscosité, dynamique : 45000 - 65000 cP (0,5%) Solubilité : Soluble dans l'eau.

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : Pas disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) : < 0

Pression de vapeur Pas disponible Pression de vapeur à 50 °C Pas disponible Masse volumique Pas disponible Densité relative 0,1-0,6Densité relative de vapeur à 20 °C Non applicable Taille d'une particule Pas disponible Distribution granulométrique : Pas disponible Forme de particule : Pas disponible Ratio d'aspect d'une particule : Pas disponible État d'agrégation des particules : Pas disponible État d'agglomération des particules : Pas disponible Surface spécifique d'une particule : Pas disponible Empoussiérage des particules : Pas disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune, à notre connaissance,

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Pas de contact avec: acides forts, bases fortes et oxydants forts. Conserver à l'abri des sources d'ignition. sources de chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Bases. Amines.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut produire : Oxydes de carbone (CO, CO2).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé Toxicité aiguë (cutanée) Non classé Toxicité aiguë (Inhalation) Non classé

Hygel	E100FD	(9003-01-4)	

1.ygoi 2.1001 2 (5000 01 4)		
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (valeur estimée)	
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg (valeur estimée)	

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Pas de données propres, mais par analogie, le produit n'est pas considéré comme irritant

pour la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Pas de données propres, mais par analogie, le produit n'est pas considéré comme irritant

pour la peau

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé Cancérogénicité : Non classé Toxicité pour la reproduction : Non classé Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé (exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

: Non classé

Danger par aspiration : Non classé

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme

(aiguë)

: Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme

: Non classé

(chronique)

03/02/2023 (Date de révision) FR (français) 6/10

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Hygel E100FD (9003-01-4)		
CL50 - Poisson [1]	> 100 mg/l	
CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/l	
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l	
NOEC chronique crustacé	> 100 mg/l (valeur estimée)	

12.2. Persistance et dégradabilité

Hygel E100FD (9003-01-4)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable. Le produit ne s'hydrolyse pas.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Hygel E100FD (9003-01-4)		
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) < 0		
Potentiel de bioaccumulation	tion Aucun produit ne est prévu de bioaccumulation.	

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Hygel E100FD (9003-01-4)

Le produit ne répond pas aux critères de classification PBT et vPvB

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien

 La substance/le mélange ne contient pas de composants présentant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57, point f), de REACH ou conformément à l'article 57, point f), de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus.
 Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Rien à mentionner.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets

: Si le produit doit être traité comme un déchet, l'utilisateur final devra le faire conformément aux réglementations européennes, nationales et locales applicables. Pour son élimination, utiliser uniquement des transporteurs et des centres de gestion agréés. Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Indications complémentaires

 Appliquer les mêmes précautions pendant la manipulation du déchet que celles recommandées dans les paragraphes 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.
 Consulter la section 2 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR) : Non applicable

03/02/2023 (Date de révision) FR (français) 7/10

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

N° ONU (IMDG): Non applicableN° ONU (IATA): Non applicableN° ONU (ADN): Non applicableN° ONU (RID): Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

Transport par voie fluviale

Non applicable

Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

N'est pas soumis au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

N'est pas soumis au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Autres informations, restrictions et dispositions légales

: Règlement de l'UE (CE) 1907/2006 (REACH).

* Tous les ingrédients du produit (préparation) sont enregistrés ou exempts de registre.

* Aucun des ingrédients du produit n'est présent dans l'annexe XIV (Liste des substances soumises à une autorisation).

* Aucun des ingrédients du produit ne figure sur la liste des produits candidats de REACH.

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK)

: WGK 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV; N° ID 1832)

Arrêté concernant les incidents majeurs (12.

: Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BlmSchV)

BlmSchV)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen

SZW-lijst van mutagene stoffen

: La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting

: La substance n'est pas listée

: La substance n'est pas listée

giftige stoffen - Borstvoeding

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting

: La substance n'est pas listée

giftige stoffen - Vruchtbaarheid

: La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting

giftige stoffen - Ontwikkeling

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	FDS Réf.	Ajouté	
	Type de substance	Ajouté	
	Format FDS UE	Ajouté	
	Remplace la fiche	Modifié	
	Date de révision	Modifié	
	Date d'émission	Modifié	
1.1	Nom	Ajouté	
1.1	N° CE	Ajouté	
1.1	N° CAS	Ajouté	
1.1	Forme du produit	Modifié	
3	Composition/informations sur les composants	Modifié	
5.1	Moyens d'extinction appropriés	Modifié	
7.1	Mesures d'hygiène	Modifié	

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
7.2	Produits incompatibles	Ajouté	
7.2	Conditions de stockage	Modifié	

Autres informations

: La dernière version de la fiche de données de sécurité de ce produit peut être obtenue par

le lien https://www.derypol.com/en/technical-documentation/.

Fiche de données de sécurité valable pour les régions

: DE;DK;ES;FI;FR;IT;NL;PL;PT;GB;RU;SE

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.